

"Concilier la production agricole et la production d'électricité"



## Public concerné :

Toute entreprise, tout professionnel et leur représentant (conjoint, salarié)



## Pré-requis :

Connaissance en énergie solaire



## Objectifs

A l'issue de la formation, le ou la participant(e) sera en mesure de :

- Comprendre les principes et les avantages de l'agrivoltaïsme ;
- Reconnaître les différentes techniques et configurations d'implantation de l'agrivoltaïsme ;
- Appréhender les interactions entre les cultures agricoles et la production d'énergie solaire ;
- Evaluer la faisabilité technique et économique d'un projet d'agrivoltaïsme.



## Programme

### Introduction à l'agrivoltaïsme

- Définition de l'agrivoltaïsme et ses principes fondamentaux ;
- Avantages et enjeux de l'agrivoltaïsme pour l'agriculture ;
- Techniques et configurations d'implantation.

### Différents types de centrales solaires et pratiques agricoles associées

- Exemples de projets d'agrivoltaïsme réussis ;
- Interactions entre les cultures et la production d'énergie solaire ;
- Effets de l'ombrage et de la répartition de la lumière sur la croissance des cultures ;
- Optimisation de l'utilisation de l'eau et des nutriments dans un système agrivoltaïque.

### Faisabilité technique et économique

- Étude de la viabilité technique d'un projet agrivoltaïque (conditions climatiques, orientation, etc.) ;
- Conception et gestion d'un système agrivoltaïque ;
- Choix des cultures et des espèces végétales compatibles avec l'agrivoltaïsme ;
- Méthodes de gestion de l'ombrage, de l'irrigation et des apports ;
- Études de cas.




## Période :

De novembre à décembre 2023  
Préinscription avant le **31/10/2023**

De janvier à avril 2024  
Préinscription avant le **30/11/2023**



## Lieu :

- Chenôve (21)
- Besançon (25)
- Vienne (38)
- Auxerre (89)
- En distanciel 



## Horaires :

9h00 à 12h30  
13h30 à 17h00  
**Durée** : 1 journée (7 heures)



## Tarifs : 200 € HT

**VIVEA** : Finançable à 100% sous réserve d'acceptation de la demande de prise en charge  
**OCAPIAT, FIFPL, FAFCEA**  
Prise en charge possible selon l'organisme financeur



## Intervenant :

**Julien DELGOVE**  
Ingénieur en énergétique  
Président : EnerBioflex

## Pédagogie et moyens d'évaluation

### Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation, si formation en distanciel cf. "Livret d'accueil".
- Apports théoriques avec l'aide d'un PowerPoint ;
- Echange avec le formateur sur les pratiques de chacun.

### Documents remis :

- Support papier contenant les informations et les exemples présentés lors de la formation ;
- Contact pour une assistance ultérieure.

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

- Feuille de présence ou rapport de connexions ;
- Questionnaire des attentes en amont de la formation ;
- QCM en fin de formation pour évaluer les connaissances acquises ;
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation ;
- Obtention d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire sur la mise en pratique 3 à 4 mois après la formation.

## Modalités



### Accessibilité et aménagements spécifiques :

Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, contactez : Evelyne Cazenave à [formation@agragestion.fr](mailto:formation@agragestion.fr).

La MDPH de la Côte d'Or peut également vous apporter un appui important pour le bon déroulement de votre formation : <http://www.mdp21.fr/> - 1 Rue Joseph Tissot, 21000 Dijon - 0 800 80 10 90 (numéro vert gratuit).



### Préinscription - 2 possibilités :

- **www.agragestion.fr** - Onglet " Nos formations " rubrique " A la carte "
- Vous pouvez vous préinscrire soit : 1- Le lien " Google Form "
- 2- Télécharger le bulletin de participation en format PDF, à retourner par mail ou courrier
- **mail : formation@agragestion.fr** en nous indiquant : vos coordonnées, les formations, lieux et périodes choisies.

Pour la période du 20 novembre au 31 décembre 2023 : **Préinscription avant le 31/10/2023**

Pour la période du 01 janvier au 30 avril 2024 : **Préinscription avant le 30/11/2023**

Lorsque la formation sera organisée, votre inscription sera validée :

- 1) Pour les adhérents financés par Vivéa : à réception de votre confirmation et d'un chèque de caution de 240 € TTC ;
- 2) Pour les adhérents financés ou non par un autre organisme : à réception de votre demande, accompagnée du règlement de la formation de 240 € TTC.

Une convocation vous sera adressée par mail, en fonction des dates d'inscription, au plus tôt 15 jours avant la formation et au plus tard 72 heures avant la formation.

Un questionnaire vous sera également communiqué en amont de la formation afin de recueillir vos attentes et les transmettre au formateur.



### Repas :

**Pour les formations à Chenôve** : le repas peut-être pris avec le groupe au restaurant, il sera à régler individuellement.

Il est également possible de vous restaurer sur place avec un repas tiré du sac (mise à disposition d'un frigo et d'un micro-ondes).

**Pour les formations se déroulant à Auxerre, Besançon ou Vienne** : les modalités vous seront transmises avec la convocation.

## Contacts

Pour toutes demandes de renseignements, remarques ou suggestions, merci de contacter :

**Evelyne CAZENAVE** : référent administratif, pédagogique, handicap



[formation@agragestion.fr](mailto:formation@agragestion.fr)



03.80.54.08.08